

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 35 (1943)  
**Heft:** 7-8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

35<sup>me</sup> année

Juillet/Août 1943

N° 7/8

## La création d'occasions de travail en Suisse.

par le *Dr Vital Gavronsky.*

### I.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le chômage n'est pas un phénomène moderne. Les siècles précédents ont déjà connu des crises assez fortes du marché du travail, par exemple en Angleterre sous Henri VIII, en France sous Louis XVI, à Bâle, peu avant l'effondrement de l'ancienne Confédération et ailleurs encore. Il est donc tout naturel qu'à cette époque déjà on ait cherché le moyen de parer à cette calamité. Parallèlement à la création de caisses de chômage (c'est à Bâle que l'on note la première réalisation de ce genre vers la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle) et à d'autres institutions de prévoyance, l'État a tenté très tôt de venir en aide aux travailleurs condamnés à l'inaction en créant des possibilités de travail. En Suisse, la République de Bâle donna l'exemple dès le XVIII<sup>me</sup> siècle en attirant de nouvelles industries, en organisant des travaux publics et même en ouvrant une filature municipale de coton dite « fabrique des pauvres », tout cela afin d'aider les passementiers réduits au chômage par les difficultés d'exportation et la crise économique. Au cours du XIX<sup>me</sup> siècle, d'autres cantons et communes créèrent des possibilités de travail afin de parer à la menace du chômage. C'est ainsi que Genève organisa de véritables « chantiers nationaux » pendant l'hiver 1879-1880. Berne et Zurich suivirent cet exemple. Mais toutes ces tentatives, si bien inspirées qu'elles aient été, avaient le grave défaut de se limiter presque exclusivement à des travaux de terrassement alors que les chômeurs étaient presque tous des ouvriers qualifiés (à Genève des horlogers et des bijoutiers). On comprend donc que les autorités se soient efforcées de trouver des possibilités de travail plus appropriées, notamment en acclimatant de nouvelles industries (par exemple, celle des montres d'argent à Genève).